



**PROCÈS-VERBAL  
DE LA 149<sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SPPUQTR  
TENUE LE JEUDI 28 septembre 2017 à 12 h  
au local 1012 du pavillon Nérée-Beauchemin de l'UQTR**

**PRÉSENCES :** 157 professeurs et professeures ont signé les feuilles de présence.  
264 professeurs et professeures se sont prévalus de leur droit de vote.

**AG-149-28-09-17-00 Projet d'ordre du jour**

1. Vérification du quorum
2. Désignation d'un animateur pour la rencontre
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux des 147<sup>e</sup> et 148<sup>e</sup> assemblées générales du SPPUQTR
5. Négociations pour le renouvellement de la convention collective :
  1. Rapport du comité de négociation
  2. Dépôt patronal (vote)
6. Affaires budgétaires :
  1. Présentation du rapport financier 2016-2017
  2. Choix des auditeurs pour l'année 2017-2018
7. Sommaire du plan d'action syndicale 2017-2018 (Dépôt)
8. Affaires nouvelles
9. Ajournement de l'assemblée
10. Résultats du scrutin
11. Levée de l'assemblée

**AG-149-28-09-17-01 Vérification du quorum**

Le président confirme le maintien du quorum prévu aux statuts, 10 % du corps professoral, soit environ 45 professeurs, et proclame le début de l'assemblée.

**AG-149-28-09-17-02 Désignation d'un président d'assemblée pour la rencontre**

Le président invite l'Assemblée à désigner la professeure Daphné Drouin, secrétaire du Syndicat à titre de présidente d'assemblée.

La professeure Drouin accepte et l'Assemblée entérine la recommandation à l'unanimité.

**AG-149-28-09-17-03 Adoption de l'ordre du jour**

La présidente d'assemblée attire l'attention des membres sur le projet d'ordre du jour proposé par le conseil syndical et acheminé dans les délais réglementaires.

Sur proposition du conseil syndical, appuyée par la professeure Lyne Cloutier du Département des sciences infirmières, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la 149<sup>e</sup> assemblée générale du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR tenue le 28 septembre 2017.

Constatant que personne ne demande le vote, la présidente d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

**AG-149-28-09-17-04 Adoption des procès-verbaux des 147<sup>e</sup> et 148<sup>e</sup> assemblées générales**

La présidente d'assemblée invite les membres à faire part de leurs commentaires sur les procès-verbaux des 147<sup>e</sup> et 148<sup>e</sup> assemblées générales tenues respectivement le 30 mars et le 7 juin 2017.

Sur proposition du professeur François Labelle du Département de management, dûment appuyée par le professeur Adel Badri du Département de génie industriel, il est résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux des 147<sup>e</sup> et 148<sup>e</sup> assemblées générales du SPPUQTR.

Constatant que personne ne demande le vote, la présidente d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

**AG-149-28-09-17-05 Négociations pour le renouvellement de la convention collective****1. Rapport du comité de négociation**

La présidente d'assemblée invite le professeur René Lesage, vice-président aux relations de travail (VPRT) et porte-parole du comité de négociation à présenter le point.

Le VPRT remercie les professeurs de l'intérêt qu'il porte au déroulement de la négociation et à l'importance qu'ils accordent au vote d'aujourd'hui.

Le VPRT résumé le cheminement de la négociation depuis le mois de mai dernier :

- 5 mai Avis de négociation transmis par l'UQTR et invitation à une rencontre pour discuter des modalités et d'un calendrier de négociation;
- 9 mai Rencontre pour discuter des modalités et d'un calendrier de négociation avec l'UQTR et prochaines rencontres ;
- 7 juin Adoption en assemblée générale extraordinaire des grandes orientations pour le renouvellement de la convention collective des professeurs;
- 13 juin Première rencontre de négociation avec l'UQTR – dépôt patronal (normatif) et dépôt syndical ;
- 14 juin Calendrier des séances de négociation avec l'UQTR ;
- 16 juin Rencontre de négociation annulée à la demande du Syndicat; pour consulter ses instances sur le dépôt patronal;
- 28 août Deuxième rencontre de négociation – Dépôt patronal (monétaire);
- 31 août Conseil syndical – projet de résolution du comité exécutif du SPPUQTR recommandant aux délégués de rejeter massivement et en bloc l'offre patronale (normatif et monétaire);
- 15-22-25 septembre Rencontres de négociation portant uniquement sur les aspects normatifs des demandes syndicales.

Le VPRT indique que suite au dépôt patronal du mois du 13 juin, il était hors de question de poursuivre les discussions sur cette base et les négociations ont été suspendues durant la période estivale.

Le Syndicat ne souhaite pas discuter du dépôt patronal en assemblée. Il demande simplement aux professeurs de rejeter massivement les demandes patronales qui constituent une méconnaissance de leur travail et une transformation radicale de

l'université que nous connaissons et que la plupart d'entre nous avez contribué à construire.

Le VPRT termine en signalant que le comité de négociation présentera, lors d'une assemblée générale spéciale au mois de novembre prochain, un projet de convention avec l'intégralité des textes sur deux colonnes afin de bien comprendre les changements proposés.

La présidente d'assemblée remercie le VPRT et fait lecture du projet de résolution provenant du conseil syndical :

- CONSIDÉRANT** l'expiration de la convention collective SPPUQTR-UQTR 2013-2017 le 31 mai 2017;
- CONSIDÉRANT** les concessions importantes faites au cours des dernières années par le corps professoral au niveau notamment du plancher d'emploi afin de contribuer à la santé financière de l'UQTR;
- CONSIDÉRANT** la volonté des professeurs de protéger la mission de l'UQTR, la qualité de l'enseignement et de la recherche qui s'y déroulent;
- CONSIDÉRANT** la volonté des professeurs de protéger la réputation de l'UQTR afin qu'elle conserve sa capacité d'attirer des professeurs et des étudiants de haut niveau;
- CONSIDÉRANT** le mandat confié par le Conseil syndical et l'Assemblée générale extraordinaire du SPPUQTR au comité de négociation du SPPUQTR, les 1<sup>er</sup> juin et 7 juin 2017 respectivement;
- CONSIDÉRANT** les dépôts patronaux du 13 juin 2017 sur les aspects normatifs et du 28 août 2017 sur les aspects monétaires (salaires et plancher d'emploi);
- CONSIDÉRANT** que les demandes patronales compromettent la mission de l'UQTR et mettent en péril la poursuite de son développement institutionnel et sa réputation;
- CONSIDÉRANT** que les demandes patronales remettent en question les fondements de la convention collective des professeurs, qu'elles s'attaquent à la souveraineté des assemblées départementales, qu'elles réduisent l'autonomie des professeurs et qu'elles impliquent une détérioration importante des conditions de travail de l'ensemble des professeurs;
- CONSIDÉRANT** la ferme volonté des professeurs de commencer la négociation de la convention collective avec l'employeur sur des bases raisonnables;
- CONSIDÉRANT** la recommandation unanime du comité exécutif du 25 août 2017;
- CONSIDÉRANT** la recommandation unanime du conseil syndical du 31 août 2017;
- CONSIDÉRANT** les explications fournies par les membres du comité exécutif et du comité de négociation du SPPUQTR;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues;

**Sur motion présentée par le conseil syndical et appuyée par la professeure Diane Gagné du Département de gestion des ressources humaines, il est résolu de :**

**REJETER** formellement en bloc les demandes patronales tant sur le plan normatif que sur le plan monétaire (salaires et plancher d'emploi);

**DÉNONCER** la vision réductrice de la partie patronale qui est reflétée dans ses demandes;

**RÉITÉRER** le mandat donné au comité de négociation, sur les bases des grandes orientations adoptées par l'Assemblée générale extraordinaire du SPPUQTR le 7 juin 2017, de mener à bien le renouvellement de la convention collective.

La présidente d'assemblée propose une période plénière sur le projet de résolution avant de préciser la procédure de votation.

Constatant qu'aucun membre ne souhaite intervenir sur le projet de résolution, elle précise les modalités du scrutin prévues aux statuts du Syndicat :

- Il s'agit d'un scrutin prolongé en présentiel;
- La période de scrutin débute à la fin de l'assemblée, après que cette dernière aura fait sien le projet de résolution;
- Les amendements et les sous-amendements doivent donc être traités lors de l'assemblée, séance tenante;
- La période de scrutin est déterminée par l'assemblée générale (voir proposition);
- L'assemblée doit désigner un président de scrutin et deux scrutateurs (voir résolution);
- Le vote est secret selon la liste des membres du Syndicat;
- Au moins 25 % des membres (environ 110) doivent se prévaloir de leur droit de vote pour que les résultats soient considérés;
- Les membres hors campus peuvent voter électroniquement.
- 

La présidente d'assemblée fait lecture du projet de résolution déterminant la période du scrutin :

CONSIDÉRANT les statuts du Syndicat;

CONSIDÉRANT l'article 12.5.3 d) sur la période du scrutin prolongé;

CONSIDÉRANT l'avis des membres;

Sur motion présentée par le professeur Pascal Forget du Département de génie industriel, appuyée par la professeure Lyne Cloutier du Département des sciences infirmières, il est résolu :

De fixer la période du scrutin prolongé selon le calendrier suivant :

- Jeudi 28 septembre, le vote débute dès la fin de l'assemblée générale au local 1012 Nérée Beauchemin et se poursuit au 1115 Ringuet jusqu'à 17 h;
- Vendredi 29 septembre de 9 h à 17 h au local 1115 Ringuet;
- Lundi 2 octobre de 9 h à 16 h au local 1115 Ringuet.

La professeure Diane Saint-Laurent du Département de psychologie propose, appuyée par le professeur Georges Abdul-Nour du Département de génie industriel de prolonger la période de scrutin du vendredi 29 septembre jusqu'à 17 h.

Constatant qu'il n'y a pas de demande de vote sur la proposition d'amendement, la présidente d'assemblée déclare la proposition d'amendement adoptée à l'unanimité.

Constatant qu'il n'y a pas de demande de vote sur la proposition principale, la présidente d'assemblée déclare la proposition principale adoptée telle qu'amendée.

Après avoir présenté le rôle du président du scrutin et des scrutateurs, la présidente d'assemblée attire l'attention des membres sur le projet de résolution concernant la désignation d'un président de scrutin et deux scrutateurs.

CONSIDÉRANT la tenue d'un scrutin prolongé pour statuer sur le dépôt patronal;

CONSIDÉRANT les statuts du Syndicat;

CONSIDÉRANT plus particulièrement l'article 12.5.1 b) des statuts sur la désignation d'un président du scrutin et de deux scrutateurs;  
CONSIDÉRANT l'avis des membres;

Sur motion présentée par la professeure Marty Laforest du Département de lettres et communication sociale, appuyée par la professeure Nadia Ghazzali du Département de mathématiques et informatique, il est résolu :

De désigner la professeure Diane Gagné du Département de gestion des ressources humaines à titre de présidente du scrutin et les professeurs François Labelle du Département de management et le professeur Georges Abdul-Nour du Département de génie industriel à titre de scrutateur.  
La présidente d'assemblée rappelle que le dépouillement du scrutin aura lieu le lundi 2 octobre à 16 h au local 1119 Ringuet.

### **AG-149-28-09-17-06 Affaires budgétaires**

#### **1. Dépôt du rapport financier de l'année 2016-2017**

La présidente d'assemblée invite le trésorier à faire la présentation du point.

Le trésorier débute en précisant que le comité exécutif a déjà adopté le rapport financier 2016-2017 et qu'il ne s'agit que d'un dépôt pour le conseil syndical et l'assemblée générale.

Le trésorier présente les différents tableaux du rapport indiquant que les charges (dépenses) se sont élevées à 692 266 \$ en hausse de 21 % comparativement à l'année précédente (574 246 \$). Le retour à temps plein de la conseillère aux relations de travail, l'ajout d'un procureur au consortium des services juridiques et les cotisations spéciales au cartel intersyndical des régimes de retraites et d'assurances collectives de l'UQ (CIRRAC) justifie 65 % de cette hausse des charges. Les cotisations spéciales au CIRRAC visaient à contester l'intention du siège social de ne pas reconnaître totalement la contribution des participants au financement du régime.

Les produits (revenus) s'élevaient à 1 234 913 \$ comparativement à 690 475 \$ en 2015-2016, une hausse de 79 % grâce surtout aux gains non réalisés sur les placements qui sont passés d'un négatif de 315 174 à un bénéfice de 261 073 \$. Les revenus de la cotisation syndicale sont en hausse de 3 % passant de 741 553 \$ à 761 615 \$. Il fait remarquer que les revenus de cotisation couvrent les coûts de fonctionnement du syndicat.

Au 31 mars 2016, le surplus non affecté du fonds de défense professionnel s'élevait à 4 989 516 \$ en hausse de 13 % comparativement à l'année 2015-2016. Le fonds représentait 10,1 % de la masse salariale des professeurs pour l'année 2015-2016.

Après avoir répondu aux questions des membres, il invite la présidente d'assemblée à faire lecture du projet de résolution :

CONSIDÉRANT les statuts et les règlements du Syndicat;  
CONSIDÉRANT le dépôt des résultats financiers 2016-2017;  
CONSIDÉRANT la recommandation du trésorier;  
CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité exécutif;

Sur motion dûment proposée par le conseil syndical appuyée par la professeure Marie Marchand, du Département des sciences comptables, il est résolu :

De prendre acte du rapport financier 2016-2017 du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) tel que préparé par la firme Labranche, Therrien, Daoust, Lefrançois, CPA, de Trois-Rivières.

Constatant qu'il n'y a pas de demande de vote, la présidente d'assemblée déclare la résolution adoptée à l'unanimité.

### **10.2. Choix des auditeurs pour l'année 2017-2018**

Le trésorier rappelle les critères de sélection utilisés par le Syndicat afin de choisir les firmes d'audit. Il s'agit de contrat de cinq ans renouvelable chaque année.

La firme Labranche, Therrien, Daoust, Lefrançois, CPA, de Trois-Rivières termine une cinquième année de vérification des finances du Syndicat. Le conseil syndical recommande donc d'attribuer le contrat à la firme Deloitte S.E.N.C.R.L/s.r.l. de Trois-Rivières.

La présidente d'assemblée présente le projet de résolution :

CONSIDÉRANT les statuts et les règlements du Syndicat;  
CONSIDÉRANT le mode de sélection des firmes d'audits;  
CONSIDÉRANT les explications du trésorier;  
CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité exécutif;

Sur proposition du conseil syndical dûment appuyée par le professeur Ghyslain Parent du Département des sciences de l'éducation, il est résolu de désigner la firme Deloitte S.E.N.C.R.L/s.r.l. de Trois-Rivières afin d'auditer les états financiers du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR pour l'année 2017-2018 (première année).

Constatant qu'il n'y a pas de demande de vote, la présidente d'assemblée déclare la résolution adoptée à l'unanimité.

### **AG-149-28-09-17-05 Sommaire du plan d'action syndicale 2016-2017 (Dépôt)**

La présidente d'assemblée rappelle que le sommaire du plan d'action 2017-2018 a été publié dans le dernier numéro du bulletin syndical *le point d'ancre*.

La présidente d'assemblée fait lecture du sommaire et signale qu'il s'agit d'un dépôt. À la fin de la présentation, la présidente d'assemblée invite les membres à adresser leurs questions aux membres du comité exécutif.

#### **Actions prioritaires**

1. Négocier une entente avec la Direction de l'UQTR sur les cours atypiques.
2. Préparer la négociation en vue du renouvellement de la convention collective des professeurs
3. Assurer le suivi de la situation financière de l'UQTR
4. Faire adopter le nouveau projet d'amendements des statuts du Syndicat
5. Assurer le suivi sur la restructuration du régime de retraite de l'UQ (RRUQ)

#### **Relations de travail**

1. Doter le SPPUQTR de nouvelles règles permettant de baliser ses interventions dans les cas de harcèlement psychologique au travail touchant ses membres.
2. Assurer le suivi de l'entente sur la réduction temporaire des coûts de la convention collective
3. Assurer le suivi de la nouvelle entente avec le consortium des services juridiques du Syndicat
4. Réactiver les comités paritaires prévus à la convention collective et aux lettres d'entente

**Affaires universitaires**

1. Assurer le suivi du processus de sélection du vice-recteur aux études et à la formation
2. Réaliser des sondages d'appréciation auprès des professeurs sur les différents services de l'UQTR.
3. S'assurer que le futur règlement des études de premier cycle respecte l'autonomie des directions et des comités de programme.
4. S'opposer à l'adoption du projet de code d'éthique des membres du personnel de l'UQTR.

**Services à la collectivité**

1. Réactiver le comité de valorisation du rôle du professeur.
2. Faire la promotion des bourses d'études syndicales auprès des directions de programmes.
3. Réactiver le comité paritaire de préparation à la retraite
4. Offrir aux professeurs davantage d'activités sociales s'adressant à la famille.
5. Offrir des bourses d'encouragement aux étudiants des collèges de la région.

**Formation et services aux membres**

1. Offrir une série de dîners-conférences sur des sujets d'actualité.
2. Valoriser le volet des services à la collectivité dans la tâche des professeurs.
3. Revoir les activités d'accueil des nouveaux professeurs.

**Représentation nationale**

1. Maintenir l'engagement du SPPUQTR au sein des organismes de représentation nationale des professeurs d'université.
2. Maintenir l'implication du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) au sein du comité de liaison intersyndicale de l'UQ (CLIUQ)
3. Maintenir l'implication du SPPUQTR au sein du comité sur le financement des universités de la Fédération québécoise des professeures et des professeurs d'université (FQPPU).

**AG-149-28-09-17-08 Affaires nouvelles**

Aucun sujet n'a été inscrit à l'ordre du jour au moment de son adoption.

**AG-149-28-09-17-09 Ajournement de l'assemblée jusqu'à la fin de la période de votation**

La présidente d'assemblée rappelle que le dépouillement du scrutin aura lieu le lundi 2 octobre à 16 h septembre et elle propose, à 13 h 10, l'ajournement de l'assemblée jusqu'à ce moment.

**AG-149-28-09-17-10 Résultats du scrutin**

Le lundi 2 octobre à 16 h 30, la présidente du scrutin, la professeure Diane Gagné du Département de gestion des ressources humaines, et les scrutateurs, les professeurs François Labelle du Département de management et Georges Abdul-Nour du Département de génie industriel ont procédé au dépouillement du scrutin et ont constaté que 264 professeurs se sont prévalus de leur droit de vote.

Les résultats sont :

- 248 professeurs se sont déclarés pour le rejet du dépôt patronal (93,9 %)
- 10 professeurs se sont déclarés contre le rejet du dépôt patronal (3,8 %).
- 6 professeurs se sont abstenus (2,3 %)

Considérant l'article 12.5.3.e) précisant qu'il faut au moins 25 % des membres participant au scrutin pour que les résultats soient considérés, la présidente du scrutin déclare le dépôt patronal majoritairement rejeté puisque 59,3 % des membres ont participé au scrutin.

**AG-149-28-09-17-11                      Levée de l'assemblée**

La séance est formellement levée après le dépouillement du scrutin, le lundi 2 octobre 2017 à 16 h 40.

Présidente d'assemblée

Secrétaire

\_\_\_\_\_  
Daphné Drouin

\_\_\_\_\_  
Alain Gamelin